

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 18140  
Numéro SIREN : 804 409 548  
Nom ou dénomination : ATEX

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 30668



①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGMP N° 2033 A

ACTIF		Exercice N clos le										
		13/11/2016										
		Brut	Amortissements-Provisions									
		1	2									
		Net										
		3										
Désignation de l'entreprise <u>SAS ATEX</u> Néant <input type="checkbox"/> *												
Adresse de l'entreprise <u>33 RUE DES PETITES ECURIES 75475 PARIS CEDEX 10</u>												
SIREN <table border="1"><tr><td>8</td><td>0</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>9</td><td>5</td><td>4</td><td>8</td></tr></table>				8	0	4	4	0	9	5	4	8
8	0	4	4	0	9	5	4	8				
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>112</u> Durée de l'exercice précédent * <u>116</u>												
ACTIF IMMOBILISÉ	Inmobilisations incorporelles	010	012									
	Fonds commercial *											
	Autres *	014	016									
	Inmobilisations corporelles *	023	030									
	Inmobilisations financières * (1)	040	042									
	<b>Total I (5)</b>	044	048									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS											
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052									
	Marchandises *	060	062									
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066									
	Créances (2)	068	070									
	Clients et comptes rattachés *											
	Autres * (3)	072	074									
	Valeurs mobilières de placement	080	082									
	Disponibilités	084	086									
	Charges constatées d'avance *	092	094									
	<b>Total II</b>	096	098									
<b>Total général (I+II)</b>		110	112									
<b>PASSIF</b>												
		Exercice N										
		NET										
		1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120									
	Ecart de réévaluation		124									
	Réserve légale		126									
	Réserves réglementées *		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	)	132								
	Report à nouveau		134									
	Résultat de l'exercice		136									
	Provisions réglementées		140									
		<b>Total I</b>	142	5132								
		<b>Total II</b>	154									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156									
	Emprunts et dettes assimilées		164									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166									
	Fournisseurs et comptes rattachés *		168									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	2500	172								
	Produits constatés d'avance		174									
	<b>Total III</b>	176	33643									
<b>Total général (I + II + III)</b>		180	38775									
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**ATEX Sas**

33rue des Petites Ecuries

75010 Paris

T. : +33 (0)1 71 75 55 18

Mobil : +33 06 83 95 69 29

Email : [atex.paris@gmail.com](mailto:atex.paris@gmail.com)

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS**

Paris, le 29 mars 2022

**Objet : Assemblé générale**

Mesdames, Messieurs,

Suite au décès de mon associé en date du 20 juillet 2016 et à une erreur du Notaire lors de la succession ou ne figurait pas les actions détenues par mon associé (ma mère), nous sommes dans l'incapacité de rédiger les assemblées générales depuis cette dates.

Nous demandons depuis des années au notaire en question de modifier l'acte de succession afin de régulariser la situation, sans réponse de sa part.

Nos dernières démarches remontent à septembre 2021 où nous avons fait intervenir un avocat de notre cabinet comptable et fait une réclamation auprès de l'ordre des Notaires, la encore sans réponse à ce jour.

C'est pour ces raisons que nous n'avons pas déposé nos comptes annuels, nous allons relancer afin de régulariser cette situation.

Vous en souhaitant bonne réception, et dans l'attente de régularisation, veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Alain Hoellinger





② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS ATEX</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>								Exercice N des le		
								1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	22700	210	67450					
	Production vendue	{ Biens } dont export et livraisons intracommunautaires { Services * }	215		214					
			217		218					
					222					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224						
	Production immobilisée *			226						
	Subventions d'exploitations reçues			230	0					
	Autres produits			232	67451					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								234	44624
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236					
Variation de stocks (marchandises) *				238	883					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240	-17306					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				242	41015					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : -- immobilier :)		244	707					
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 240 210)	250						
Rémunérations du personnel *				252						
Charges sociales (cf. renvoi 380)				254	2192					
Dotations aux amortissements *				256						
Dotations aux provisions				262	4					
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		264	72120						
Total des charges d'exploitation (II)								270	-4669	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>										
Produits financiers (III)	280		294	360						
Produits exceptionnels (IV)	290		300							
Impôt sur les bénéfices * (VII)			310	-5029						
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>										
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>								312	5029	
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318							
	Provisions non déductibles *		322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324							
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		330							
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	0							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	0							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sixties) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sixties A) 989								
	ZRD (44. terdecies) 127	ZFR (44. quindécies) 138								
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		350					
		Créance due au report en arrière du déficit		346						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 décies)		655	0							
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>								Bénéfices col. 1 352	5029	
								Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :								360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>								Bénéfices col. 1 370	5029	
								Déficit col. 2		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT